

Les horaires des enseignements en cycle 3 et en cycle 4

Les volumes horaires des enseignements obligatoires dispensés au collège dès 2016

Niveau sixième (cycle 3)

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Total **	23 + 3 heures ***

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de deux heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins dix heures annuelles de vie de classe.

*** Ces trois heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.

Niveaux du cycle 4

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total **	22 + 4 heures par niveau ***		

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de deux heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins dix heures annuelles de vie de classe par niveau.

*** Ces quatre heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

Les enseignements complémentaires

Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés. Les enseignements complémentaires prennent la forme de temps d'accompagnement personnalisé et d'enseignements pratiques interdisciplinaires.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes :

- corps, santé, bien-être et sécurité
- culture et création artistiques
- transition écologique et développement durable
- information, communication, citoyenneté
- langues et cultures de l'Antiquité
- langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
- monde économique et professionnel
- sciences, technologie et société

Les enseignements pratiques interdisciplinaires **incluent l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères**. Ils contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Une dotation horaire mise à la disposition des établissements

Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, **une dotation horaire est mise à la disposition des établissements afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants**.

Cette dotation horaire permet aussi, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, de proposer, pour les élèves volontaires, un enseignement de complément aux enseignements pratiques interdisciplinaires, qui porte sur un enseignement de langues et cultures de l'Antiquité ou sur un enseignement de langue et culture régionales.

SOURCE : <http://www.education.gouv.fr/cid89292/-college-2016-l-organisation-des-enseignements-au-college-au-bulletin-officiel.html>